



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE  
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -  
COMMERCIALISATION ET SERVICES

# Bulletin

N° 8 | FÉVRIER 2008

*Gérer c'est bien...  
séduire c'est encore mieux!*

FORUM MAIN-D'ŒUVRE

LE MARDI

26 FÉVRIER 2008

Best Western • Hôtel Universel • Drummondville

## DATE D'INSCRIPTION PROLONGÉE. DERNIÈRE CHANCE POUR VOUS INSCRIRE!

Pour l'industrie, la date d'inscription pour bénéficier d'un prix réduit a été prolongée jusqu'au vendredi 22 février.

Venez assister à cinq conférences qui vous aideront à comprendre, trouver, garder et améliorer votre main-d'œuvre!

- Pénurie de main-d'œuvre dans les PME : Crie-t-on au loup? *Christian Roy, conférencier*
- Le monde a changé : Comment changer de peau en tant que gestionnaire *Julie Carignan, conférencière*
- Choisir une carrière en 2008 : Comment, pourquoi? *Mélanie Paquet, conférencière*
- Propulser la créativité dans votre entreprise *Manon Duclos, conférencière*
- « La perle rare : La trouver, la garder » *Alain Samson, conférencier*

Le programme complet est disponible sur notre site Internet.

## FEU VERT POUR L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN ENTRETIEN PAYSAGER!

Le projet de travailleurs étrangers pour le secteur de l'aménagement paysager vient officiellement d'être élargi au secteur de l'entretien paysager. En raison des difficultés de recrutement vécues par ce secteur, l'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ) a donné son aval au projet.

Les entreprises intéressées pourront dorénavant utiliser les services de la Fondation des Entreprises en Recrutement de la Main-d'œuvre agricole Étrangère (F.E.R.M.E.) pour effectuer une demande de travailleurs étrangers en provenance du Guatemala. F.E.R.M.E. invite d'ailleurs les employeurs intéressés à participer à l'une des sessions d'information qu'elle organise.

Les entreprises qui embauchent de la main-d'œuvre étrangère doivent assumer les frais suivants :

- Frais d'administration par travailleur, payable à F.E.R.M.E. : 80 \$ + taxes;
- Frais d'émission des billets d'avion, payable à F.E.R.M.E./Voyages : 60 \$ + taxes (30 \$ pour l'aller et 30 \$ pour le retour);
- Déduction autorisée pour le logement en 2008 : 35 \$ par semaine;

- Frais pour le certificat d'acceptation du Québec (CAQ), payable au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, remboursés par le travailleur sur sa dernière paie ou paie de vacances (4 %) : 175 \$;
- Frais pour l'étude de sa demande, payable au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec : 175 \$.

Pour 2008, les entreprises qui désirent adhérer à F.E.R.M.E. doivent également déboursier 500 \$. Ces frais ne sont payables que la 1<sup>re</sup> année afin d'avoir accès à tous les services et l'expertise de l'organisme. Ils servent essentiellement à couvrir les dépenses encourues par la mise en œuvre d'un nouveau secteur, la préparation des contrats de travail, l'inspection des logements, etc.

Quant au salaire que l'employeur devra offrir au manœuvre en entretien paysager, il est le même que pour le manœuvre en aménagement paysager, c'est-à-dire de 10,75 \$ / heure. Ce salaire est basé sur les données du salaire moyen de cette catégorie d'employés, incluant les activités d'aménagement et d'entretien paysager.

## SOMMAIRE

Forum main-d'œuvre  
Date d'inscription prolongée p.1

Feu vert pour l'embauche  
de travailleurs étrangers p.1

**Spécial subventions** p.2-3

- Programme Objectif carrière d'agriculture et agroalimentaire Canada
- Emplois d'été Canada
- Subventions salariales d'Emploi-Québec
- Les stages « Découvrir » : une occasion de dénicher de futurs employés
- Embauche de personnes handicapées
- Aide aux personnes immigrantes et aux minorités visibles
- Aide-conseil et soutien financier pour la gestion des ressources humaines
- Autres ressources spécialisées

Réforme du financement de la CSST p.3

Programme d'apprentissage  
en milieu de travail (PAMT) p.4

Les bénéficiaires du PAMT pour l'entreprise  
Marcel Lavallière paysagiste inc. p.4

Formation gratuite le 18 mars 2008!  
Santé et sécurité et normes du travail p.4

Promotion de l'horticulture p.5

Notre service d'affichage  
d'offres d'emploi : Un must! p.5

La promotion du programme  
d'apprentissage en milieu de travail pour  
l'ouvrier(ère) en aménagement paysager  
est assurée! p.5

Recrutez des personnes d'expérience avec  
succès grâce au site Internet  
50plusjob.com p.5

**CONSULTEZ NOTRE  
SITE INTERNET AU  
WWW.HORTICOMPETENCES.CA**

## SPÉCIAL SUBVENTIONS

### PROGRAMME OBJECTIF CARRIÈRE D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Le programme fédéral « Objectif Carrière » offre la possibilité à de jeunes diplômés de niveau post-secondaire d'acquérir de l'expérience dans les domaines scientifique ou technologique du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de la biologie et de la médecine vétérinaire. Chaque stage peut avoir une durée maximale de 12 mois ou moins, mais l'expérience doit être jugée valable et susceptible de mener à un emploi de longue durée ou à un travail autonome. Le programme prévoit le remboursement de 50 % du salaire du stagiaire admissible, jusqu'à concurrence de 12 000 \$.

Les entreprises désirant présenter une proposition de projet peuvent communiquer avec Agriculture et Agroalimentaire Canada au **1 866 544-9801** ou par courriel à **objectifcarriere@agr.gc.ca**.

#### L'information complète se trouve à l'adresse suivante :

[www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1183567066815&lang=f](http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1183567066815&lang=f)

### EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

L'initiative Emploi d'été Canada accorde des subventions salariales aux organismes sans but lucratif, aux employeurs du secteur public et aux petites entreprises de 50 employés ou moins afin qu'ils créent des emplois d'été à l'intention des étudiants âgés de 15 à 30 ans.

Les employeurs ont jusqu'au 29 février 2008 pour présenter leur demande dans le cadre de cette initiative.

#### Pour plus d'information sur le programme :

[www1.servicecanada.gc.ca/fr/dgpe/ij/pej/programme/pce.shtml](http://www1.servicecanada.gc.ca/fr/dgpe/ij/pej/programme/pce.shtml)

#### Pour compléter votre demande en ligne :

[www1.servicecanada.gc.ca/fr/dgpe/ij/pej/programme/eec\\_index\\_application.shtml](http://www1.servicecanada.gc.ca/fr/dgpe/ij/pej/programme/eec_index_application.shtml)

#### Pour obtenir le Guide du demandeur :

[www1.servicecanada.gc.ca/fr/dgpe/ij/pej/programme/eec\\_guideapplication/tabmat.shtml](http://www1.servicecanada.gc.ca/fr/dgpe/ij/pej/programme/eec_guideapplication/tabmat.shtml)

### SUBVENTIONS SALARIALES D'EMPLOI-QUÉBEC

La mesure « Subventions salariales » d'Emploi-Québec vise à accorder une subvention salariale à une entreprise qui embauche une personne à risque de chômage prolongé. Cette mesure comporte deux volets qui vise l'intégration des personnes dans des emplois durables et l'acquisition de compétences transférables. Le montant et la durée de la subvention peuvent varier en fonction de la nature de l'entreprise et du type d'emploi. Les employeurs intéressés à participer à cette mesure doivent communiquer avec le centre local d'emploi (CLE) de leur région.

### LES STAGES « DÉCOUVRIR » : UNE OCCASION DE DÉNICHER DE FUTURS EMPLOYÉS

Dans le cadre de la stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec, Emploi-Québec offre à des jeunes de moins de 25 ans les stages « Découvrir ». Ces stages d'exploration et d'observation permettent à ces jeunes de vivre une réelle expérience en milieu de travail en plus de les aider à valider leur intérêt pour un métier ou une profession. Les stages d'observation peuvent s'échelonner sur quelques semaines alors que la durée maximale des stages d'exploration est de 4 semaines.

#### Les entreprises qui désirent accueillir des stagiaires doivent :

- Décider quels emplois elles feront découvrir à ces jeunes;
- Communiquer avec le centre local d'emploi de leur région (CLE) pour s'inscrire dans la banque de stages;
- Désigner une personne-ressource qui accompagnera le stagiaire lors de son séjour.

#### En contrepartie, Emploi-Québec fournit :

- L'aide pour définir une offre de stage de qualité;
- Les candidatures de jeunes de moins de 25 ans intéressés à effectuer un stage;
- Le soutien pour accueillir et effectuer le suivi des stagiaires;
- Un soutien éventuel pour l'intégration du stagiaire au marché du travail;
- La visibilité et la reconnaissance publique des entreprises participantes pour leur engagement social.

Pour en connaître davantage sur les stages « Découvrir », communiquez avec le centre local de votre région ou rendez-vous au **[www.emploi Quebec.net/francais/entreprises/recrutement/decouvrir](http://www.emploi Quebec.net/francais/entreprises/recrutement/decouvrir)**

## SPÉCIAL SUBVENTIONS

### EMBAUCHE DE PERSONNES HANDICAPÉES

Les entreprises désireuses d'embaucher des personnes handicapées peuvent se voir accorder une subvention salariale afin de compenser les impacts des limitations fonctionnelles de ces personnes dans l'exécution de leurs tâches et/ou d'adapter adéquatement le poste de travail et l'équipement.

Les organismes membres du ROSEPH offrent un éventail de services aux entreprises afin de les aider dans l'embauche ou le maintien en emploi d'une personne handicapée. Pour trouver l'organisme qui dessert votre région, veuillez consulter le site du ROSEPH au [www.roseph.ca/services\\_entreprises.html](http://www.roseph.ca/services_entreprises.html)

Prenez note qu'il existe un site spécialisé d'offres d'emploi à l'intention des personnes handicapées que vous pouvez visiter en vous rendant à [www.handicapemploi.com](http://www.handicapemploi.com).

### AIDE AUX PERSONNES IMMIGRANTES ET AUX MINORITÉS VISIBLES

Emploi-Québec, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et Investissement Québec, offre le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visible en emploi (PRIIME).

Les entreprises qui embauchent des immigrants ou des personnes issues de minorités visibles peuvent recevoir une aide financière.

Pour plus d'information, les entreprises peuvent communiquer avec le personnel du service aux entreprises du centre local d'emploi (CLE) de leur région.

### AIDE-CONSEIL ET SOUTIEN FINANCIER POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Emploi-Québec offre aux entreprises divers services spécialisés en gestion des ressources humaines. Ces services comprennent :

- La consultation en gestion des ressources humaines;
- La mise sur pied d'un service des ressources humaines et le coaching de gestion;
- Le soutien à la mise sur pied d'un comité de concertation;
- L'aide pour réaliser un projet permettant la stabilisation des emplois précaires;
- L'aménagement ou la réduction du temps de travail pour maintenir ou créer des emplois.

Notez qu'un soutien financier peut être offert afin de développer les compétences de votre personnel et d'assurer une saine gestion des ressources humaines.

Pour plus d'information, visitez la section « Services aux entreprises » du site d'Emploi-Québec à [emploi.quebec.net](http://emploi.quebec.net) ou communiquez avec le personnel des services aux entreprises de votre centre local d'emploi (CLE).

### AUTRES RESSOURCES SPÉCIALISÉES

Des services spécialisés de main-d'oeuvre existent également afin de venir en aide aux personnes éprouvant des difficultés particulières d'insertion socioprofessionnelle. Diverses clientèles peuvent se prévaloir de leurs services, entre autres, les femmes, les personnes immigrantes, les jeunes, les travailleurs de 45 ans et plus et les personnes judiciairisées.

Pour connaître et communiquer avec les organismes de votre région, consultez le site du Réseau des services spécialisés de main-d'oeuvre au [www.rssmo.org](http://www.rssmo.org)

## RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA CSST

La CSST vient de rendre disponible sur son site Internet l'impact de sa réforme de financement à l'égard des coûts non imputés. Rappelons que cette nouvelle méthode de tarification n'est pas encore en vigueur et que les associations et les entreprises ont jusqu'au 29 février 2008 pour se prononcer en faveur ou non de ce projet de réforme. HortiCompétences recueillera les commentaires des associations et veillera à donner suite au dossier si une intervention est considérée requise.

L'impact sur les cotisations des employeurs a été calculé selon les taux de cotisation de 2008. Il s'agit de l'écart entre la méthode actuelle de tarification et celle proposée. Vous retrouverez ci-après l'impact qu'aura la réforme pour les différentes entreprises horticoles selon l'unité à laquelle elles appartiennent :

- Travaux arboricoles : Augmentation de 3,5 % du taux de cotisation
- Travaux paysagers : Baisse de 6,7 % du taux de cotisation
- Entretien d'espaces verts : Baisse de 1,2 % du taux de cotisation
- Jardineries et fleuristes : Baisse de 0,2 % du taux de cotisation
- Architecture de paysage : Baisse de 1,2 % du taux de cotisation
- Serres et pépinières : Augmentation de 1,1 % du taux de cotisation
- Producteurs de gazon : Baisse de 7,3 % du taux de cotisation

Pour obtenir davantage d'information sur cette réforme, consultez la section « Employeurs » du site Internet de la CSST au [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca).

## PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL POUR L'OUVRIER(ÈRE) EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER :

### formation des compagnons en mars 2008

Dans le cadre du PAMT pour l'ouvrier(ère) en aménagement paysager, les entreprises sont invitées à inscrire leur compagnon à la prochaine activité de formation des compagnons, selon les modalités suivantes :

### Formation des compagnons mars 2008

Dates : 13-14-17-18 mars 2008

Heure : 8 h 30 à 16 h 30

Endroit : Centre communautaire Pierre-Lemaire à Drummondville

Le PAMT permet à une personne déjà en emploi d'apprendre le métier d'ouvrier(ère) en aménagement paysager, et ce, en milieu de travail. Grâce à un compagnon d'apprentissage reconnu pour maîtriser avec compétence son métier, l'apprenti(e) acquiert les cinq grandes compétences afin d'obtenir un certificat de qualification professionnelle d'Emploi-Québec. Ce certificat, remis à la toute fin du processus, lui reconnaît la maîtrise du métier d'ouvrier(ère) en aménagement paysager.

Pour vous inscrire à la formation des compagnons, veuillez communiquer avec nous au **450 774-3456**. Hâtez-vous, les places sont limitées!

## LES BÉNÉFICES DU PAMT POUR L'ENTREPRISE MARCEL LAVALLIÈRE PAYSAGISTE INC.

Le fait d'implanter cette démarche dans notre entreprise nous donne énormément de crédibilité auprès de nos employés et augmente le sentiment d'appartenance et de valorisation. Plusieurs des travailleurs en aménagement paysager n'ont pas eu la chance de réussir sur les bancs d'école et n'ont ainsi aucun diplôme. Le fait d'obtenir un certificat de compétences est pour eux extrêmement valorisant puisqu'on leur reconnaît enfin, et officiellement, la maîtrise d'un métier.

Mon rôle comme compagnon n'a pas été difficile puisque je forme déjà la main-d'œuvre qui a peu d'expérience ou pas de formation professionnelle. Participer au Programme d'apprentissage en milieu de travail vient structurer une démarche qu'on faisait déjà, un peu sur le tas, sauf que maintenant il y a une véritable reconnaissance de la maîtrise des compétences associées à la norme professionnelle.

L'an dernier, j'ai participé à la première cohorte de formation des compagnons et cela m'a beaucoup aidé à cerner mon rôle de formateur et revoir mes façons de faire pour montrer le travail aux apprentis. Dans la vie, les gens n'apprennent pas tous de la même façon et il faut savoir s'adapter.

Cette année, cette démarche a même eu un impact positif sur l'embauche. Certains travailleurs sont intéressés à faire partie de notre équipe en raison de l'opportunité de développement et de reconnaissance des compétences qu'offre notre entreprise.

**Christian Bisson**, Contremaître  
Marcel Lavallière Paysagiste inc.

## FORMATION GRATUITE LE 18 MARS 2008! SANTÉ ET SÉCURITÉ ET NORMES DU TRAVAIL

### Formation du Groupe AST

13 h 30 : Prévention des coups de chaleur

14 h : Assemblée générale annuelle de la mutuelle de prévention no 7 (horticulture)

15 h 15 : SIMDUT

### Conférence

15 h 45 : « Les normes du travail et l'horticulture ornementale » par Me Isabelle Lauzon, Les avocats Le Corre et ass.

**Lieu :** Hôtel Le Dauphin, 600, boul. St-Joseph, Drummondville – salle Couronne B-C

S.V.P. confirmer votre présence à Mme Carolle Bhérer  
par téléphone au **450 774-3456** ou par courriel à **info@horticompetences.ca**.

## PROMOTION DE L'HORTICULTURE

HortiCompétences était présent lors des différentes activités suivantes :

### **Journée Foire des carrières**

4 décembre 2007 – Collège Saint-Bernard, Drummondville

### **Journée Carrière**

31 janvier 2008 – Collège Charles-Lemoyne, Campus Longueuil II, Longueuil

### **Carrefour de l'employabilité**

6 février 2008 – Holiday Inn Montréal Longueuil, Longueuil

Notre présence visait à faire découvrir les différents métiers et programmes de formation en horticulture ornementale de même que les perspectives professionnelles et les emplois offerts.

## NOTRE SERVICE D’AFFICHAGE D’OFFRES D’EMPLOI : UN MUST!

Avec plus de 7500 visites de notre site Internet en janvier, dont plus de 2000 pour notre section « Offres d'emploi », vos postes à combler pour la prochaine saison ne passeront pas inaperçus!

Pour seulement 100 \$ + taxes par année, vous pourrez recruter les bons candidats à tout moment. Profitez également de l'occasion pour augmenter vos chances de vous faire voir en affichant gratuitement vos offres d'emploi sur le site Internet d'Emploi-Québec à [www.emploiquebec.net](http://www.emploiquebec.net). Plus les entreprises horticolas afficheront leurs offres d'emploi sur le site d'Emploi-Québec, plus les perspectives professionnelles reflèteront la réalité au niveau de la demande de main-d'œuvre du secteur.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site Internet à la section « Offres d'emploi » sous « Affichez-vous » ou communiquez avec nous au **450 774-3456**.

## LA PROMOTION DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL POUR L'OUVRIER(ÈRE) EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER EST ASSURÉE!

Bonne nouvelle! Le projet de promotion pour l'implantation de la norme professionnelle en aménagement paysager vient d'être accepté. HortiCompétences et l'Association des Paysagistes Professionnels du Québec pourront donc disposer des ressources nécessaires pour faire connaître le PAMT. Des capsules vidéo présentant des témoignages et des mises en situation seront également réalisées au cours des prochains mois.

## RECRUTEZ DES PERSONNES D'EXPÉRIENCE AVEC SUCCÈS GRÂCE AU SITE INTERNET 50PLUSJOB.COM



Vous êtes une entreprise à la recherche de personnel compétent, disponible et motivé? Si oui, avez-vous pensé à recruter des personnes d'expérience?

Depuis environ un an, il existe au Québec un site d'affichage d'offres d'emploi dédié exclusivement aux personnes de plus de 50 ans. Avec des milliers de visiteurs mensuellement, vous pourriez dénicher la perle rare que vous recherchez depuis longtemps.

Pour afficher une offre d'emploi ou pour connaître les tarifs (à partir de 190 \$ pour une offre d'emploi affichée durant 28 jours), veuillez consulter la section « Recruteurs » de leur site Internet au 50plusjob.com. Pour plus d'information, communiquez avec monsieur Jean Grenier, président, par courriel à [jeang@50plusjob.com](mailto:jeang@50plusjob.com) ou par téléphone au **514 680-5544**.

La production de ce bulletin a été rendue possible grâce à la contribution financière de :